

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
FINANCES, ASSURANCES, INFORMATIQUE ET CONTRÔLE DE GESTION (FAIG)

Objet : GESTION 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission, composée de Mme Magali BARBLAN et M. Yves MENÉTREY (président), chargée d'examiner le Dicastère Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion (FAIG) pour l'année 2013, s'est réunie à deux reprises pour ses travaux.

Le 20 mars 2014, dans les locaux du Service des finances, en présence de M. Eric ZÜGER, municipal, et de Mme Gerlinde STENGHELE, cheffe de service.

Le 4 avril 2014, dans les locaux du Service informatique, en présence de M. Daniel BUACHE, municipal, et de M. Philippe BROCCARD, chef du Service informatique.

Lors de ces deux réunions, nous avons eu l'occasion de découvrir les aménagements de rénovation du bâtiment administratif de l'Hôtel-de-Ville pour le Service des finances et pour le Service informatique. Nos échanges et discussions nous ont permis de parcourir les éléments contenus dans le rapport de gestion pour les deux services, ainsi que de poser nos questions sur les activités du dicastère pour l'exercice 2013. Nous avons également fait le point sur les vœux en suspens et émettons un nouveau vœu pour le Service informatique.

SERVICE DES FINANCES

Le Service des finances a pu prendre possession courant 2013 de ses nouveaux locaux au 4^e étage de l'Hôtel-de-Ville, le municipal et la cheffe de service nous indiquent leur satisfaction vis-à-vis de ce nouvel espace. Le municipal nous indique toutefois que certains points de détail nécessitent encore des ajustements, comme les lampes avec détection automatique qui s'enclenchent parfois inutilement. Ces « petits soucis » n'influencent pas le travail du personnel du service (7 collaborateurs et 2 apprentis) qui apprécie le confort et l'ambiance des nouveaux bureaux.

En effet, le travail ne manque pas, entre la comptabilité communale et celle des associations intercommunales, la prise en charge des contentieux, le suivi des projets et la gestion des titres, placements, prêts, emprunts et assurances, le personnel du service est fort occupé.

Comptabilité

Hormis la gestion comptable communale, le service s'occupe également des comptes de la plupart des associations intercommunales dont la Ville est membre (voir la liste dans le rapport de gestion). Ces prestations sont décomptées et facturées aux associations selon un tarif préférentiel et identique pour toutes. Les associations disposent ainsi des compétences nécessaires et de logiciels adaptés à la gestion de leur comptabilité, ce pour un coût moindre par rapport à une gestion autonome. En outre, notre Commune dispose ainsi d'une vision quasi « en direct » des activités desdites associations.

Il en va de même du Domaine de la Ville de Morges (vignoble communal) depuis la mise en place de la Sàrl au printemps 2013. La comptabilité est assurée par le service communal et les prestations sont facturées à la société aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux associations intercommunales.

Contentieux

La facturation adressée par le service aux habitants (taxes communales) fait l'objet de nombreux cas de contentieux. Le municipal nous montre la pile des rappels adressés depuis le début de cette année 2014, qui est déjà assez conséquente pour seulement trois mois. En 2013, comme les années précédentes, si le nombre de cas a été assez important, le montant total des contentieux reste faible (voir les chiffres dans les rapports de gestion). Après un premier rappel, les cas non réglés sont transmis à un agent d'affaires qui s'occupe de la suite de la procédure, notamment pour les aspects juridiques.

Nous avons demandé au service pourquoi l'adressage de l'impôt foncier ne s'effectue pas au nom des deux époux pour les couples mariés. La cheffe de service nous répond que l'adressage nominatif est lié au logiciel de gestion des décomptes d'impôts. Toutefois, si un contribuable souhaite une correction de l'adressage il peut en faire la demande au Service des finances. La sous-commission regrette cette situation induite par un logiciel informatique trop « rigide ». Celui-ci devrait être au service de l'administration et non l'inverse !

Prêts et placements

Les prêts consentis par la Ville (voir la liste dans le rapport de gestion) sont régulièrement remboursés par les bénéficiaires selon les conditions des accords passés avec eux, tout fonctionne correctement.

Du côté des placements les résultats sont variables (voir la liste et le détail des résultats dans le rapport de gestion).

Dettes et excédent

Les conditions d'emprunts restent favorables, les taux d'intérêts sont à la baisse. La stratégie suivie par le Service des finances comprend des emprunts à long terme à taux fixe (environ trois quarts de la dette) et des emprunts à court terme à taux variable (environ un quart de la dette). Cette approche permet une optimisation de la gestion de la trésorerie et des besoins en liquidités. Les emprunts arrivant à échéance en 2013 ont été remboursés et de nouveaux contractés portant le montant total de la dette à CHF 62.25 millions au 31 décembre, en augmentation par rapport à 2012.

Les comptes 2013, comme en 2012, bouclent avec un déficit. Dès lors, aucun excédent n'a pu être appliqué à une réduction de la dette.

Assurances

De nouvelles négociations des contrats d'assurances de la Ville ont été menées en 2013. Dans ce cadre, des recherches d'économies ont été effectuées permettant une diminution des charges d'environ CHF 25'000.- qui s'applique au budget dès 2014.

Projets internes au service

Au niveau des projets internes, l'outil de planification des flux financiers est opérationnel depuis 2012. Il permet une gestion efficace des liquidités. La mise en place d'un outil similaire de planification des dépenses d'investissements a été initiée en 2012. Pour l'heure, l'outil développé sous Access n'est pas pleinement opérationnel (voir chapitre relatif au Service informatique ci-après).

L'objectif visé par ces outils est la mise en place de systèmes de contrôles internes permettant un suivi budgétaire transversal de l'administration communale. Cette analyse est utile à l'évaluation des risques et à la maîtrise des charges.

En outre, le service doit préparer le remplacement du logiciel comptable, le fournisseur du produit utilisé à l'heure actuelle ayant décidé d'abandonner le développement de son application. L'échéance du remplacement est définie à 2018.

SERVICE INFORMATIQUE

Le Service informatique a intégré ses nouveaux locaux au sein de l'Hôtel-de-Ville courant 2013. Le regroupement des bureaux au rez-de-chaussée, pour l'unité géomatique et 1^{er} étage pour le support informatique et réseau, avec un accès direct (escalier) entre les deux étages, permet une meilleure synergie pour le personnel (5 collaborateurs) qui était par le passé dispersé aux extrémités du bâtiment. Le chef de service nous indique être satisfait par ce nouvel aménagement, avec toutefois un petit bémol. Au 1^{er} étage, les fenêtres situées en haut des baies vitrées, côté rue Louis-de-Savoie, s'ouvrent via des moteurs électriques à commande manuelle centralisée (un seul bouton pour les deux fenêtres situées dans deux bureaux distincts). L'ancien système (avant la rénovation) à ouverture manuelle était plus adéquat. Cette électrification pourrait poser des soucis lors de périodes de fortes chaleurs. La sous-commission recommande au chef de service de voir ce point avec le Service du patrimoine et de rechercher une solution pour assurer le confort des personnes travaillant dans les bureaux concernées.

Hormis ce point négatif, les nouveaux locaux sont fort appréciés du personnel. Toutefois, tout n'a pas été simple durant les travaux de l'Hôtel-de-Ville. Le chef de service nous indique que le maintien de l'infrastructure des serveurs communaux a fortement sollicité les compétences et ressources du service. Le nombre d'interventions durant l'année 2013 a été supérieur à l'ensemble de l'activité des cinq années précédentes ! Si ces « soucis » n'ont eu que peu d'influence sur le travail de l'administration communale (notamment grâce au site de serveurs secours à Riond-Bosson), ils ont mis à rude épreuve le personnel du Service informatique. Qu'il soit ici remercié pour son engagement et son professionnalisme.

La sous-commission est informée d'une modification prenant effet au 1^{er} janvier 2014. Le Service informatique n'est plus rattaché au Dicastère FAIG et est passé sous l'égide du Dicastère Sécurité publique et protection de la population (SP3).

Programmes développés sous Access

Afin de répondre aux besoins internes de l'administration communale et des associations soutenues par la Commune, le Service informatique, par l'intermédiaire du responsable du Cyberforum, a développé de nombreuses applications de gestion de données avec le logiciel Access (13 outils à ce jour). Avec le départ en retraite à fin 2013 du responsable précité, le service prévoyait d'engager un spécialiste avec la mise en place d'un nouveau poste à mi-temps (0.5 EPT). Toutefois, ce poste prévu par voie budgétaire a été écarté suite à l'adoption du budget 2014 par notre Conseil (amendement économique voté par le Conseil communal).

Le besoin est toutefois bien présent et le maintien, voire même le développement, des applications concernées est nécessaire. En effet, ces applications sont des outils adaptés aux activités des services de l'administration et aux activités de nombreuses associations rendant des services d'utilité publique (voir la liste dans le rapport de gestion). Certains développements en cours ont été mis en suspens dans l'attente d'une solution. Toutefois, la maintenance et le support de ces applications doivent se poursuivre. En effet, les associations utilisant lesdits outils payent une cotisation annuelle auprès de notre Commune. Dès lors, le service doit être assuré. Le personnel actuel n'ayant pas les compétences spécifiques ad hoc, il est envisagé de faire appel à un sous-traitant. Cette approche n'est pas sans effet sur les coûts, car il faudra couvrir les honoraires et frais de prestations de la société qui sera engagée.

Si cela ne concerne pas directement l'activité du service en 2013, la sous-commission estime que cette situation ne peut rester en l'état et propose le vœu suivant :

Vœu N° FAIG 1 – 2013

Que la Municipalité reconsidère la situation des prestations du service informatique au sujet des nombreuses applications « maison » développées sous Access et propose, le cas échéant, un préavis au Conseil Communal pour assurer la pérennité de celles-ci.

Nouveaux logiciels

Lorsqu'un service de l'administration a besoin d'un nouvel outil pour ses besoins, le Service informatique participe à l'évaluation des solutions possibles. S'il existe une application de type « Open source » répondant aux attentes souhaitées, celle-ci sera mise en œuvre de préférence. Si le logiciel est imposé par des contraintes externes, le service assure l'intégration dans la structure informatique communale.

Unité géomatique (SITECOM)

L'unité assure le maintien et la gestion des géodonnées communales. Elle a un rôle transversal pour l'ensemble des services de l'administration qui utilisent et exploitent des données sous forme cartographique (cadastre, réseaux souterrains, voirie, espaces verts, mobilité, transports, aménagement du territoire, etc.). Ces données sont accessibles via un guichet en ligne à usage interne, mais également ouvert au public en mode consultation (<http://map.morges.ch>). L'unité géomatique, outre son travail de gestion, développe régulièrement de nouveaux modules pour ce guichet.

Téléphonie

Le Service informatique assure également le déploiement et le support de l'infrastructure téléphonique via réseau informatique (VoIP) voté par notre Conseil. Ce service utilise le réseau de fibres optiques communal permettant de réduire les coûts (réduction du nombre d'abonnements téléphoniques standards). La Police intercommunale (PRM) bénéficie également de cette infrastructure.

VŒUX EN SUSPENS

En italique rappel du vœu, de la réponse de la Municipalité lors du vote du Conseil communal et de la situation au 31 décembre 2013 (voir rapport de gestion 2013).

Vœu N° 18 – 2009 : informatique du garage

Que l'informatique du garage soit améliorée (cartothèque des véhicules, stock et imputation des heures).

Réponse de la Municipalité

L'acquisition d'un poste informatique est planifiée en 2011 pour le garage, qui doit encore être relié au réseau informatique de Riond-Bosson 9. Les diverses données sont prévues d'être introduites à la suite.

La Municipalité accepte le vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le garage est équipé depuis deux ans maintenant du poste informatique permettant une meilleure gestion des tâches et de la communication externe et interne du garage d'entretien.

Une application, développée en interne et fonctionnant sur Access, a été mise en place en 2013. Toutefois, suite au départ à la retraite du développeur de cet outil, ce dernier n'est pas

totalemment abouti et nécessite d'autres interventions avant qu'il réponde entièrement aux besoins qui ont été définis.

Commentaire de la sous-commission

Le dossier est en suspens dans l'attente d'une solution relative aux compétences spécifiques nécessaires, voir ci-avant le paragraphe relatif aux programmes développés sous Access.

Le vœu reste ouvert.

Vœu N° 1 – 2010 : transmission électronique des documents à la CoGest

Que les rapports des dicastères soient transmis électroniquement dans un délai connu par la Commission de gestion. Les fichiers seront nommés de manière cohérente et lisible par des logiciels non propriétaires ou en accès gratuit. A la demande individuelle des commissaires, ceux-ci recevront une copie imprimée des rapports qui leur sont utiles.

Réponse de la Municipalité

Au moment de répondre à ce vœu, la Municipalité ne dispose pas d'un rapport (de sous-commission ou général) lui permettant de connaître précisément les conditions ayant amené la Commission de gestion à déposer ce vœu.

En réponse aux vœux 1-2009 et 2-2009, la Municipalité a transmis électroniquement tant les organigrammes que les rapports de chaque dicastère, au fur et à mesure de leur approbation, avec les modifications décidées en séance. Quant à la dénomination des documents, il s'agit de celle utilisée par l'Administration communale, à savoir RG pour rapport de gestion, CC, Mun, SP3, etc., pour les directions et/ou services. Si le format docx utilisé par l'un ou l'autre des commissaires ne convient pas, les directions municipales, sur simple demande, peuvent les transformer en un format plus ancien. Il est évident qu'une copie imprimée peut être envoyée à tout commissaire qui le demande.

Dès l'année prochaine, la Municipalité veillera à informer la Commission de gestion des dates auxquelles les rapports de gestion pourront lui être transmis.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le nécessaire a été fait pour la Commission de gestion 2013.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Commentaire de la sous-commission

Tout fonctionne sur ce point, la CoGest a bien reçu les documents en temps et en heure (par messagerie électronique et sur la plateforme Extranet), y compris les organigrammes (cf. vœu N° 1 – 2012).

La sous-commission demande toutefois au Service informatique si la distribution peut s'effectuer dans un format dit « ouvert » selon le vœu ? Le service indique que le greffe communal dispose d'applications permettant la diffusion en format bureautique habituel (*.doc, *.xls, etc.), comme en format PDF. Si un membre du conseil souhaite recevoir un document dans l'un ou l'autre de ces formats, il peut en faire la demande.

La sous-commission valide le classement du vœu.

Vœu N° 7 – 2010 : politique d'archivage

Que la Municipalité mette en place une politique d'archivage, adaptée aux nouvelles technologies.

Réponse de la Municipalité

Dans la situation actuelle, le microfilmage remplit deux missions :

- de sécurité : sauvegarder des archives dont les originaux auraient été détruits lors d'une catastrophe (incendie, inondation), ou celles dont le support papier acide est promis à une disparition précoce (journaux) ;
- de substitution visant à gagner de la place en éliminant le papier. Il concerne notamment les pièces comptables. Suite à l'installation d'une GED au Service des finances, cette activité va cesser. Ce type de microfilmage s'applique aussi aux dossiers du personnel sorti (Service du personnel) ainsi qu'aux rapports d'accidents, aux plaintes déposées et aux rapports d'intervention (Service de police).

Aujourd'hui, il convient de mener une réflexion pour passer du microfilmage à la numérisation concernant les documents bénéficiant du microfilmage de sécurité. La numérisation impliquera l'achat de matériel et une extension GED pour le logiciel des Archives. Il faudra donc faire une comparaison du coût numérisation en interne/externe.

Aussi, la Municipalité accepte ce vœu qui va dans le sens d'une numérisation qui prolonge la mission de sécurité avec la possibilité de consulter et d'effectuer des recherches de façon beaucoup plus aisée.

Situation au 31 décembre 2013

Un préavis est en cours d'élaboration pour basculer de la technologie du microfilmage au scannage en commençant par les plans d'enquête (dès 1860), plans qui sont un témoin du patrimoine architectural de la ville et, à ce titre, font partie des archives historiques où ils sont inventoriés et conservés dans les meilleures conditions possibles. Ils ont été microfilmés (correspondance et plans). Leur consultation est cependant problématique. En effet, le microfilm ne permet pas un tirage papier d'une qualité suffisante pour les architectes car le lecteur-reproducteur effectue le tirage sur papier A4 uniquement.

La numérisation offrirait les avantages suivants :

- facilité et rapidité de recherche et de mise à disposition des moins de manipulation des documents car les plans papier sont fragiles ;
- qualité, taille des documents et plans en couleur ;
- lecteurs.

Ce préavis sera déposé dans le courant du premier semestre 2014.

Commentaire de la sous-commission

Le préavis spécifique est en cours d'élaboration et devrait être soumis au Conseil courant 2014.

Le vœu reste ouvert.

Vœu N° 12 – 2010 : mise en ligne des résultats des études menées par la Commune

Que la Municipalité mette à disposition du Conseil, dans un souci de transparence, les résultats de toutes les études financées (tout ou partie) par la Commune, au moins sous forme électronique (sous réserve de dispositions légales et éventuellement sous forme résumée). (Remarque : pas seulement ATD2, concernerait tous les dicastères).

Réponse de la Municipalité

Il est prévu dans le site internet de la Commune, actuellement en refonte, la mise à disposition d'informations synthétiques et visuelles relatives aux projets d'ATD2.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

L'étude est en cours dans le cadre de la plateforme Extranet pour les Conseillers communaux.

Commentaire de la sous-commission

Du côté informatique, l'infrastructure est en place et fonctionnelle via la plateforme Extranet accessible aux conseillères et conseillers communaux. Reste à remplir avec les données à fournir par l'ensemble des services de l'administration.

La sous-commission espère que chaque service communal « alimentera » cette liste avec efficacité et fiabilité. Le vœu reste ouvert.

Vœu N° 17 – 2011 : mise en ligne d'un journal d'activités

Que la Municipalité mette en ligne le journal d'activité des projets à l'étude.

Ceci permettra à tout un chacun de connaître le type de document, sa date d'envoi, le service de l'état considéré et éventuellement la date prévue de rappel si le dossier n'est pas encore revenu, ceci sans précision quant à son contenu.

Réponse de la Municipalité

Pour chaque projet d'aménagement en cours et dans les limites des compétences du Conseil communal, un tableau de suivi sera disponible dans l'Extranet du Conseil communal.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Voir réponse au vœu N° 12 – 2010.

Commentaire de la sous-commission

Voir commentaire du vœu N° 12 – 2010.

Le vœu reste ouvert.

Vœu N° 1 – 2012 : transmission électronique des organigrammes

Que la Municipalité établisse et transmette les organigrammes par dicastère dès la première séance plénière. Ces documents, ainsi que les disponibilités des membres de la Municipalité, sont nécessaires à l'organisation des sous-commissions.

Réponse de la Municipalité

Le Service du personnel est à même d'établir les organigrammes dans les 10 premiers jours ouvrables du mois de janvier. La Municipalité doit les avaliser lors de l'une de ses séances de janvier. Ainsi, à partir de fin janvier de chaque année, les organigrammes officiels seront disponibles pour la Commission de gestion.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Les organigrammes seront remis aux membres de la Commission de gestion lors de la première séance plénière de janvier 2014.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Commentaire de la sous-commission

Voir commentaire du vœu N° 1 – 2010.

La sous-commission valide le classement du vœu.

Vœu N° 2 – 2012 : diffusion du concept sécurité des bâtiments publics

Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruisse les usagers.

Réponse de la Municipalité

Le site internet www.morges.ch comprend un volet sur la "sécurité dans les bâtiments" voir sous rubrique : Administration communale puis Sécurité dans les bâtiments.

Procédant par priorité, une instruction complète a été faite pour les écoles morgiennes en collaboration avec les trois Directions scolaires. Les exercices d'évacuation sont maintenant couramment pratiqués avec les élèves. Ce travail va maintenant être poursuivi pour les autres bâtiments publics comme par exemple le Temple, le Théâtre et les Foyers de Beausobre, l'Hôtel de Ville, etc.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2013

Le travail a été effectué pour l'Hôtel de Ville, posant par-là les bases applicables pour l'ensemble des bâtiments de l'administration morgienne, dont la mise en place sera réalisée dès 2014.

Le travail sur le Temple, le Théâtre et les Foyers de Beausobre est en cours.

Commentaire de la sous-commission

L'infrastructure informatique est en place et fonctionnelle (en ligne sur le site internet communal). Les éléments de bases, exploitables pour l'ensemble des bâtiments, ont été établis. Les particularités spécifiques à chaque site sont en cours d'élaboration. Les informations seront diffusées en fonction de l'avancement.

Ce vœu ne concerne pas uniquement le Dicastère FAIG. Le vœu reste ouvert.

CONCLUSION

A l'issue des discussions et échanges relatifs au Dicastère FAIG, la sous-commission salue le professionnalisme et l'efficacité du personnel du Service des finances et du Service informatique. Le rapport de gestion illustre une année 2013 riche en activités et en projets. La complexité et la variété des tâches menées ne nous permettent pas de tout examiner en détail. Notre rapport relate l'ensemble des points abordés et les attentes qui ont été portées à notre connaissance.

Nous remercions les personnes rencontrées pour leur disponibilité, leur amabilité et pour avoir répondu de façon claire et complète à nos questions. Nous espérons que les nouveaux locaux de l'Hôtel-de-Ville leur apporteront toute satisfaction dans leurs tâches quotidiennes.

Pour la commission de gestion

La Présidente

Magali ZÜGER

Pour la sous-commission

Le Président

Yves MENÉTREY

Rappel du vœu 2013 de la sous-commission FAIG :

Vœu N° FAIG-1 – 2013

Que la Municipalité reconsidère la situation des prestations du service informatique au sujet des nombreuses applications « maison » développées sous Access et propose, le cas échéant, un préavis au Conseil Communal pour assurer la pérennité de celles-ci.